



## Séance ordinaire du conseil municipal, Lundi 6 octobre 2014

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce sixième jour du mois d'octobre deux mille quatorze à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Messieurs :	André Hudon, maire Louis Cayer, conseiller siège no: 1
Madame	Kathy Côté, conseillère siège no :2 Eugène Miville, conseiller siège no : 3 Jean Bernier, conseiller siège no: 4
Madame	Léda Villeneuve, conseillère siège no : 5
Monsieur	Marcel Lemieux, conseiller siège no : 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Hudon maire; madame Geneviève Cloutier, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance à 19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre
5. Correspondance
6. Gestion Financière
  - 6.1. Factures du mois
7. Administration
  - 7.1. Achat d'un système de sauvegarde à distance
  - 7.2. Nomination de la directrice générale
  - 7.3. Augmentation du salaire de l'agent de développement
8. Voirie
  - 8.1. Commande de nouveaux bordereaux de réquisition
9. Urbanisme
  - 9.1. Adoption du règlement 05-2014 spécifiant la tarification de l'année 2015 concernant la constitution d'un Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
10. Santé et Bien-être
  - 10.1. Participation au tour guidé « Expériences Kamouraska » de trois membres
11. Hygiène du milieu
  - 11.1. Approbation du règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest.
  - 11.2. Adoption du Règlement 04-2014 relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables, matière organiques)
  - 11.3. Commande des bacs bruns nécessaires à la collecte des matières organiques
  - 11.4. Commande des étiquettes nécessaires pour les bacs bruns
12. Varia
13. Période de questions

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
liste des compte à payer septembre 2014		
AGRO ENVIRO LAB		127.62 \$
ANIK BOUCHARD-VÉZINA		123.46 \$
AQUATECH		654.67 \$
ATR DU BAS-ST-LAURENT		390.92 \$
BURO PLUS LA POCATIÈRE		147.82 \$
CARQUEST PIECES D'AUTO		17.01 \$
CLUB DE MOTONEIGES HIBOUX DU KAMOURASKA		1 000.00 \$
DENIS LIZOTTE		367.92 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		8.00 \$
FORTIN SECURITE MEDIC INC.		37.89 \$
G.LEMIEUX ET FILS INC.		413.60 \$
GAETAN MIVILLE		68.98 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.		154.76 \$
GARAGE S. LEMIEUX		721.94 \$
GESTION MICHELLE LÉVESQUE		603.62 \$
GROUPE DYNACO		286.15 \$
IMPRESSIONS SOLEIL		114.52 \$
JACQUES BOUCHER-SOPHIE DE COURVAL		250.00 \$
LE PLACOTEUX		286.06 \$
MINISTRE DES FINANCES		17 896.00 \$
MRC DE KAMOURSKA		5 634.16 \$
RAYNALD BEAULIEU INC		36.54 \$
RÉGIE INTER. DES MAT. RÉG. DU KAM. O		6 780.75 \$
SERVICE SANITAIRE L. HARTON ENR.		356.42 \$
SERVICE SANITAIRE ROY		201.44 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS		1 060.92 \$
TRANSPORT M.L. ST-ONÉSIME		1 366.91 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP		1 044.48 \$
Sous-total		40 152.56 \$
Les incompressibles		
BELL CANADA		239.22 \$
DESJARDINS SERVICE DE PAIES		65.30 \$
HYDRO QUÉBEC		1 601.53 \$
VISA (FOURN. BUR.)		181.15 \$
Salaires et charges sociales	Geneviève Cloutier	20 463.64 \$
	Anik Bouchard-Vézina	
	Bertrand Ouellet	
	Keven Ancil	
	Les élu(es)	
Sous-total		22 550.84 \$
Grand total		<u>62 703.40 \$</u>

**Rés.186-2014 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la directrice fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

**Rés.187-2014 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

**Rés.188-2014 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE**

Ministère de la Famille : Subvention pour la mise à jour de la politique familiale ainsi que pour la politique des aînés

Recyc-Québec : annonce des montants de compensation

MTQ : Accord de la subvention tel que prévu

Développement économique Canada : Refus de la subvention demandée dans le cadre de l'*initiative d'investissement local* pour le chalet des loisirs

Ville La Pocatière : Incapacité de la Ville à fournir un service de fourrière

Poste Canada : avis de réduction des heures d'ouverture

**Rés.189-2014 Factures du mois**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les factures du mois de septembre au montant de 62 703.40\$ soient acquittées.

ADOPTÉE

**Rés.190-2014 Achat d'un système de sauvegarde à distance**

Considérant que les informations que détient la municipalité sous forme numérique sont présentes sur un seul ordinateur;

Considérant que le système de sauvegarde physique a démontré ses limites;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité fasse l'acquisition d'un système de sauvegarde des données en ligne;

Que l'installation sera faite par IDC informatique, au coût de 135\$+tx;

Que des frais de 19.95\$/mois seront ensuite exigibles pour chacun des mois où le système sera utilisé;

Que la municipalité ne désire aucun contrat à long terme pour l'utilisation de ce système.

ADOPTÉE

**Rés.191-2014 Nomination de la directrice générale.**

Suite à l'appel de candidatures pour combler le poste de directrice générale, secrétaire trésorière (rés.163-2014) ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal nomme madame Maryse Lizotte au poste de directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité à compter du 20 octobre 2014 pour une période de probation se terminant le 20 avril 2015 ;

Le salaire et les conditions de travail seront fixés par contrat;

Que madame Geneviève Cloutier sera à cette date adjointe, et travaillera à la demande de la directrice générale, selon le salaire horaire prévu à son contrat.

ADOPTÉE

**Rés.192-2014 Augmentation du salaire de l'agente de développement**

Considérant que madame Anik Bouchard-Vézina, agente de développement, est à l'emploi de la municipalité depuis maintenant plus d'un an;

Considérant que le conseil est très satisfait du travail que cette dernière accomplit;

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le conseil accorde à son agente de développement une augmentation de 5.88%;

Que l'augmentation est effective dès aujourd'hui;

Que cette augmentation comprenne l'inflation de 2014, donc aucune autre augmentation n'aura lieu en janvier.

ADOPTÉE

**Rés.193-2014 Commande de nouveaux bordereaux de réquisition**

Considérant qu'il n'y a plus de bordereaux de réquisition;

Considérant la soumission d'*Impression Soleil*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le conseil procède à l'achat de 10 livrets de 50 bordereaux de réquisition.

ADOPTÉE

**Rés.194-2014 Adoption du règlement 05-2014 spécifiant la tarification de l'année 2015 concernant la constitution d'un Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

ATTENDU que l'abrogation d'un règlement ou la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement 03-2009 intitulé « Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques », plus spécifiquement l'article 7, premier paragraphe et 7.1 premier paragraphe;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Louis Cayer à la séance ordinaire du 8 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le Conseil ordonne et statue par règlement de ce Règlement portant le numéro 05-2014.

ADOPTÉE

**Rés.195-2014 Participation au tour guidé « Expériences Kamouraska » de trois membres**

Considérant que la MRC de Kamouraska subventionne 45\$ par participant au Tour guidé « Expériences Kamouraska » dans le but de faire connaître cet attrait aux maires, agents de développement et membres des comités de développement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité paie 30\$ pour chacun des trois participants, soit le maire, l'agent de développement et monsieur Eugène Miville.

ADOPTÉE

**Rés.196-2014**

**Approbation du règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest.**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie est autorisé à acquérir un camion devant servir à la cueillette des matières récupérables, des déchets et des matières organiques sur les territoires soumis à sa compétence pour un montant de 275 000\$, selon les plans et devis préparés par M. Bertin Michaud, éboueur, en date du 15 septembre 2014;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth déclare avoir pris connaissance du règlement d'emprunt 003-2014 de la Régie Intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth approuve le Règlement 003-2014 adopté par la Régie Intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest en date du 17 septembre 2014.

ADOPTÉE

**Rés.197-2014**

**Adoption du Règlement 04-2014 relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables, matières organiques)**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est une municipalité régie par les dispositions du Code municipal du Québec;

ATTENDU que pour atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, la MRC de Kamouraska a choisi la mise en place d'une collecte des matières organiques et la valorisation de ces matières par biométhanisation;

ATTENDU qu'à cette fin, le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté le 14 mai 2014 la résolution # 205— CM 2014 afin d'annoncer son intention de déclarer sa compétence dans le domaine de valorisation des matières organiques;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 5 août 2013 la résolution # 157-2013 signifiant à la MRC de Kamouraska son intérêt a participé financièrement au projet d'usine de biométhanisation de la SÉMER;

ATTENDU que les municipalités de Saint-Pacôme, Saint-Gabriel-Lalemant, Rivière-Ouelle, Saint-Onésime-d'Ixworth et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ont signé le 24 août 2011 une entente pour la création de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest, dont l'objet est entre autres l'opération des véhicules de collecte;

ATTENDU que cette entente prévoit que chaque municipalité participante doit avoir une réglementation uniforme, la Régie pouvant demander à une municipalité de modifier la réglementation applicable sur son territoire;

ATTENDU que le règlement 03-2011 a été adopté le 6 juin 2011, mais qu'il est nécessaire de le modifier afin d'inclure les dispositions relatives à la collecte des matières organiques;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie a étudié le règlement type suivant, lors de sa rencontre du 4 septembre 2014, afin de définir les termes de la collecte des matières organiques et en recommande l'adoption aux municipalités participantes;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Marcel Lemieux, soit à la session de ce Conseil tenue le 4 août 2014;

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le présent règlement portant le # 04-2014 remplace le règlement # 03-2011

QUE le présent règlement, portant le #04-2014, est adopté.

**Rés.198-2014**

**Commande des bacs bruns nécessaires à la collecte des matières organiques**

Attendu que lors de la séance tenue le 9 juillet 2014, le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté la résolution 308-CM2014 au nom des municipalités afin d'informer la SÉMER que celles-ci ont l'intention de lui acheter un nombre approximatif de 8 000 bacs roulants de 240 litres;

Attendu que la SÉMER a procédé à un appel d'offres public pour l'achat des bacs roulants de 240 litres, pour lequel elle a obtenu du plus bas soumissionnaire conforme IPL inc. un prix de 49.97 \$ par unité avec puce électronique intégrée, l'inventaire des bacs et leur livraison porte-à-porte, le tout accompagné d'un bac de comptoir d'environ 7 litres;

Attendu que les dispositions législatives relatives aux appels d'offres ne s'appliquent pas lorsqu'une société d'économie mixte conclut un contrat pour la fourniture de matériel à une municipalité, selon une opinion émise par Tremblay, Bois, Migneault, Lemay le 13 juin 2013;

Attendu que la SÉMER offre de faire la vente des bacs aux municipalités au prix coûtant, moins la réduction de coût permise par le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du MDDELCC (300 000\$), et d'en supporter le coût d'achat jusqu'en 2015;

Attendu que la livraison des bacs et le début de la collecte auront lieu en fonction du calendrier convenu entre les regroupements de collecte et la SÉMER, et la facturation aura lieu suite à la livraison des bacs ;

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité commande à la SÉMER le nombre de 340 bacs roulants de 240 litres pour la collecte des matières organiques.

ADOPTÉE

**Rés.199-2014 Commande des étiquettes nécessaires pour les bacs bruns**

Considérant que la municipalité devra distribuer des bacs bruns en 2015;

Considérant que ces bacs bruns devront être munis d'étiquettes à l'effigie de la Régie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le conseil commande à la Régie 240 étiquettes.

ADOPTÉE

**Varia**

Madame la conseillère Kathy Côté demande à avoir les relevés de caisse du Fonds d'aide aux loisirs.

Monsieur Eugène Miville fait un bref résumé de la rencontre sur la gestion du Schéma de risques à laquelle il a assisté, et demande aux conseillers responsables du service Incendie de voir à la vérification des bornes fontaine.

Monsieur Miville fait également un rapport de la situation du projet de Villa des aînés, suite à l'Assemblée générale annuelle de l'organisme.

**Rés.200-2014 Félicitations à madame Léda Villeneuve**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le conseil félicite madame Léda Villeneuve et monsieur Jean-François Goulet pour l'obtention de la médaille de bronze du mérite agricole de leur entreprise *Ferme Vigo*.

ADOPTÉE

**Période de questions (début à 20h07-fin 20h47)**

automobiles

M. Denis Miville : A appelé la Sureté du Québec, et les mauvaises conduites ont cessé aux boîtes postales.

M. Guy Lévesque : Demande à quelle fréquence les bacs bruns seront ramassés.

M. Denis Chrétien : Demande si le nouveau camion sera utilisé aux 2 semaines.

Mme Murielle Bouchard : Demande pourquoi le montant des salaires est si élevé.

M. Jacques Dionne : Fait un résumé de la rencontre avec les pèlerins du Chemin St-Rémi.

M. Guy Lévesque : Demande si les marcheurs auront une accréditation.

M. Noël Chrétien : Demande ce que le conseil va faire avec les heures d'ouverture du bureau de poste.

Mme Hélène Laboissonnière : Commente les heures d'ouverture du bureau de poste.

M. Noël Chrétien : Demande si les loisirs ont avancé, qu'est-ce qui se passe avec le Fonds d'aide aux loisirs.

**Rés.201-2014**

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt heures quarante-huit (20h48)

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, André Hudon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales